

COMMUNE DE SATILLIEU



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 JUILLET 2018



- **PRESENTS :** M. GIRAUD - Mme VERCASSON - MM AUTERNAUD –
SERVANTON – DUMONT - SCHWOB
Mmes BAYLE - CHANTEPY - DESAINT – FOMBONNE –
OLAGNON - PILI - SONIER
- **ABSENTS EXCUSES :** M. D. REYNAUD pouvoir à Mme C. DESAINT
M. S. GRANGE pouvoir à M. M. AUTERNAUD
- **ABSENTS :** Mme Sandrine GIRAUD
M. Frédéric CIBAUD
M. Frédéric DELAVIS
- **SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Patrick SERVANTON
- **Assistait à la réunion :** Monsieur François BRIALON



C'est Monsieur Patrick SERVANTON qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 25 Mai 2018. Il est approuvé à l'unanimité, l'ordre du jour est ensuite abordé.



➤ **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) établi par le Syndicat Mixte Ay –Ozon au titre de l'année 2017 qui exerce cette compétence. Ce bilan qui a été transmis à tous les élus présente les caractéristiques administratives, techniques et financières de ce service.

Après délibération, le Conseil adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui n'appelle pas de réserves ni d'observations particulières de sa part. Ce dossier sera mis à la disposition du public qui pourra le consulter en Mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat, conformément à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

» RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire avise le Conseil du fait que la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection sur l'environnement ainsi que son Décret d'application n° 95-635 du 6 Mai 1995, font obligation aux collectivités locales de présenter à leur assemblée, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Il précise que seule la station d'épuration est affermée à la société SAUR, alors que notre collectivité assure la gestion directe (régie) de tout le réseau de collecte et de transfert des eaux usées ainsi que des trois stations de relevage. Un document de synthèse de ce bilan élaboré par la société SAUR qui a été remis à tous les élus présente toutes les données essentielles, les différentes caractéristiques administratives, techniques et financières ainsi que tous les résultats chiffrés concernant le fonctionnement et la gestion de ce service pour l'année 2017.

A) POUR LE RESEAU

- Prix de la taxe communale de raccordement au réseau : 2 000,00 €
- Incidents relevés : Néant
- Solutions : Néant
- Travaux d'extension du réseau réalisés en 2017 : Aucun
- Travaux d'extension du réseau prévus en 2018 : Aucun
- Travaux réalisés en 2017 : Réhabilitation du réseau communal (troisième et quatrième tranche)
- Travaux à programmer en 2018 : Fin des travaux de réhabilitation du réseau

B) POUR LA STATION D'EPURATION :

- Capacité épuratoire : 2 000 eq/habitants
- Débit de référence : 985 m³ / jour
- Nombre d'abonnés : 695
- Volumes assujettis : 53 374 m³
- Volume d'eaux usées traité : 67 234 m³
- Consommation d'énergie électrique : 69 990 Kwh
- Effectif habilité : Une personne
- Prix total de la taxe de dépollution : 1,3561 € HT / m³
- Part de la société SAUR : 0,5561 € HT / m³
- Part de la commune : 0,80 € HT / m³
- Abonnement annuel : 20,73 € HT / m³
- Incidents relevés : Une cuve de stockage de chlorure ferrique plus importante permettrait de limiter la fréquence des livraisons
- Incident signalé : Modernisation souhaitée du système de télésurveillance
- Refus de grille : 2 310 kg soit 2,310 tonnes
- Présence de sable : 350 kg
- Quantité de boues produites : 1 831 m³ soit 19,245 tonnes de matière sèche

- Quantité de boues évacuées : 91 tonnes soit 19,332 tonnes de matière sèche
- Charge hydraulique : 47,18 %
- Charge polluante : 62,66 %
- Volume huiles/grasses : 0 m³
- Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance réalisés : 12
- Conformité de la station : 91,67 %
- Travaux réalisés dans l'année : Maintenance sur la pompe à injection polymère. Intervention sur l'armoire électrique et le câblage.
- Interventions de maintenance de niveau 2 : 2 (curatives)
- Contrôles réglementaires : 8
- Résultats bruts de gestion : - 34 205,00 €
- Observations : Le déficit de gestion s'accroît
- Travaux à programmer : Changement ou adaptation des équipements de télégestion selon leur typologie. Remplacement de la cuve de stockage de chlorure ferrique par une cuve plus grande

Après délibération, le Conseil entérine le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'année 2017, sans formuler d'observations et de réserves particulières à ce sujet. Ce dossier sera mis à la disposition du public qui pourra le consulter en Mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat, conformément à l'Article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

» **PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil le programme prévisionnel des travaux de voirie à réaliser dans le cadre du marché de la Communauté de Communes du Val d'Ay au titre de l'année 2018 qui a été élaboré par la Commission Municipale des Travaux lors de sa réunion en date du Mercredi 27 Juin 2018. Il communique aux membres de l'assemblée l'état récapitulatif de cette opération dont le coût est estimé à 68 513,75 € HT, soit 82 216,50 € TTC.

Après délibération et avis conforme de la Commission des Travaux, le Conseil approuve l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 238. Tout en précisant qu'il s'agit d'une enveloppe financière qui ne sera pas entièrement utilisée pour les trois chemins les plus coûteux.

» **CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES AU QUARTIER DU BOUVIER**

- **Délibération retirée de l'ordre du jour**

» **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUTTES DE LA MAISON DE SANTÉ**

Monsieur le Maire préconise au Conseil de faire procéder à des travaux complémentaires d'aménagement des buttes de la Maison de Santé par le bâchage puis la plantation de végétaux permettant à court terme d'en supprimer l'entretien. Il donne la parole à Monsieur Patrick SERVANTON, Adjoint au Maire qui suit tout particulièrement cette opération et qui en explique le bien fondé.

- Les Ets ANNONAY ESPACES VERTS proposent leurs services pour un coût de 1 850,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 615231.

▶ **ACHAT D'UNE SONORISATION MOBILE**

Monsieur le Maire suggère au Conseil de faire l'acquisition d'un équipement de sonorisation portative qui fait cruellement défaut à l'occasion de manifestations ou de cérémonies municipales qui se déroulent en plein air. C'est aussi le cas pour des réunions qui ont lieu dans des salles de la Mairie qui ne sont pas équipées d'un matériel de sonorisation permanent.

- Les Ets SOLUSON ont établi des devis :

- Sonorisation portative ; Coût : 800,80 € TTC
- Fournitures diverses ; Coût : 144,84 € TTC

TOTAL :	<u>945,64 € TTC</u>
---------	---------------------

Après délibération, le Conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188. Il y a lieu de préciser que cet équipement ne sera pas prêté aux associations et qu'il sera uniquement réservé à la municipalité.

▶ **CESSION D'UNE AIRE DE BATTAGE AU QUARTIER LE PINET**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance de Monsieur et Madame Sébastien LACOSTE en date du 25 Juin 2018, domiciliés Le Pinet, qui souhaiteraient acquérir deux parcelles de terrain qui jouxtent leur propriété, cadastrées sous les numéros 78 et 84 de la section AY d'une superficie totale de 4 680 m². Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il s'agit d'une aire collective de battage appartenant à tous les habitants de ce hameau, mais une seule famille est désormais propriétaire de ce pâté de maisons. En conséquence, il propose que cette acquisition officielle de terrain soit traitée directement par la famille avec le Notaire.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable pour le transfert de propriété collective de ce tènement immobilier à Monsieur et Madame Sébastien LACOSTE. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer éventuellement tout document nécessaire à l'accomplissement de cette transaction. Monsieur Maurice DUMONT déclare ne pas prendre part au vote.

▶ **PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE CENTRE AÉRÉ DE JUILLET 2018**

Monsieur le Maire évoque au Conseil la nécessité de renouveler la participation financière de la commune aux frais d'organisation du centre aéré qui doit fonctionner du 9 Juillet au 27 Juillet 2018 à l'Ecole Privée. Il cède la parole à Madame Marie VERCASSON, première Adjointe, qui explique aux élus qu'en parallèle de cette contribution d'un montant de 4 500,00 €, il y aurait lieu de conclure une convention avec l'Association Familles Rurales de ROIFFIEUX. Il est à noter que la Caisse

d'Allocations Familiales participe à cette dépense en apportant une subvention à la commune.

Après délibération, le Conseil approuve l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574. Il mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'Association Familles Rurales de ROIFFIEUX.

» **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Monsieur le Maire explique au Conseil que, le 25 mai 2018, le règlement européen sur la protection des données est entré en vigueur. L'utilisation des données à caractère personnel par les collectivités est désormais soumis à un cadre légal garantissant le respect de la vie privée et des libertés individuelles. Il est notamment nécessaire de désigner un délégué à la protection des données qui a un rôle d'information, de conseil et de contrôle du respect de la réglementation en la matière. Le Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche propose, sous la forme d'une convention, un accompagnement et la mutualisation d'un délégué qui permettra à la commune de respecter ces nouvelles obligations.

Après délibération, le Conseil décide de surseoir à la mise en place de cet engagement et de rechercher d'autres prestataires car le coût proposé s'avère très élevé.

» **PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

1°) Avenant n°1 au marché de travaux

- **Délibération retirée de l'ordre du jour**

2°) Avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'œuvre

- **Délibération retirée de l'ordre du jour**

» **PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE DE GRANGEON**

1°) **Approbation du projet**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'engager la réflexion sur le projet d'aménagement du site touristique de Grangeon sur la base du programme qui a été défini avec le CAUE de l'Ardèche. Cette opération est évaluée à 240.000,00 € HT soit 288.000,00 € TTC, toutefois les grandes lignes de ce programme n'ont pas encore été déterminées puisque des réunions de travail sont prévues prochainement à cet effet.

Après délibération, le Conseil approuve le projet d'aménagement du site touristique de Grangeon dans le cadre des principes qui ont été arrêtés en accord avec les responsables du CAUE de l'Ardèche.

2°) **Approbation du Dossier de Consultation des maîtres d'œuvre**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine DESAINT, Conseillère Municipale déléguée aux aménagements des espaces publics. Elle soumet au

Conseil les pièces constitutives du Dossier de Consultation des maîtres d'œuvre concernant le projet d'aménagement du site de Grangeon qu'elle a élaborées. Elle porte à la connaissance de l'assemblée les principales caractéristiques des documents suivants :

- Le Règlement Particulier d'appel d'offres
- Le mémoire technique
- L'Acte d'Engagement

Après délibération, le Conseil avalise la composition et le contenu du Dossier de Consultation des maîtres d'œuvre relatif au projet d'aménagement du site de Grangeon. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches, accomplir toutes les formalités et signer tous les documents se rapportant à la réalisation de ce programme de travaux.

3°) Autorisation de lancer une consultation des maîtres d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation légale qui est faite aux collectivités d'organiser une mise en concurrence des maîtres d'œuvre afin d'obtenir le meilleur rapport qualité / prix permettant de mener à bien le projet d'aménagement du site touristique de Grangeon.

Après délibération, le Conseil décide de lancer une consultation des maîtres d'œuvre permettant la réalisation de cette opération. Il autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents s'y rapportant. La dépense correspondante à la publicité de cette procédure sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2312.



» La parole est laissée aux Conseillers Municipaux :

- Madame Marie VERCASSON, première Adjointe, tient à féliciter tout particulièrement le Comité des Fêtes pour la décoration du village ainsi que pour l'organisation de l'accueil de l'Ardéchoise le Mercredi 20 Juin. Ses remerciements vont aussi aux agents du service de voirie pour le nettoyage des rues, places et quartiers du village ainsi que pour la tonte des abords des deux rivières.

- Elle annonce que la nouvelle sonorisation des rues et des places du village, commandée à partir du Bureau d'Accueil Touristique, est en service depuis le Mercredi 20 Juin. Pour les futurs utilisateurs, bien lire la notice avant de la brancher.

- Elle fait un compte-rendu succinct de la réunion publique sur le projet de MARPA qui a eu lieu le Mercredi 4 Juillet à 18 heures à la salle des fêtes. Elle était destinée à dévoiler les résultats de l'enquête de besoins réalisée par les habitants de plusieurs communes environnantes. Il s'avère que ce projet recueille un très bon écho auprès des populations consultées.

- Elle rappelle les dates de plusieurs animations programmées prochainement sur la commune :

- Un spectacle de l'APSOAR le Mercredi 11 Juillet à 20h30 sur la place de la Faurie

- Lecture de contes pour enfants par les bénévoles de la bibliothèque dans le jardin de la Mairie le Mercredi 25 Juillet à 10h30

Enfin, le Bureau d'Accueil Touristique sera désormais ouvert le Mardi toute la journée, le Mercredi matin et le Jeudi matin. Deux vélos électriques peuvent être loués aux particuliers.

Bonne note est prise de toutes ces informations. Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tous les membres du Conseil Municipal.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 mn.